

DE LÉRY

La ville de Léry comprend le village de Bellevue, et son nom primitif est « Saint-Rémi-de-Bellevue » ; située sur les bords du lac Saint-Louis, à l'extrémité de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, elle fut érigée en ville, sous le nom de Léry, le 19 février 1914.

S'étendant sur une superficie de 2,683 acres, la ville de Léry est située dans le comté de Châteauguay, dont le chef-lieu est Ste-Martine ; la population totale du comté s'élève à 15,000 âmes. Ville de Léry comptait, lors de son incorporation comme ville, 250 âmes ; aujourd'hui, elle en compte 850. Avec 190 familles résidentes, l'on y trouve 240 propriétaires fonciers et 59 locataires. C'est un endroit résidentiel, où il n'y a que six maisons d'affaires.

Sise à 20 milles de Montréal et à 200 milles environ de Québec, elle est située sur le côté sud du lac Saint-Louis ; la ville de Léry se compose surtout d'un certain nombre de cultivateurs. Elle se fait remarquer par son site enchanteur, ses superbes plages et la beauté de ses maisons d'été. On y pratique, avec agrément, la pêche, la chasse et le canotage, ainsi que tous les sports des beaux jours d'été.

L'électricité est fournie à la Ville de Léry par la « Shawinigan Water and Power Company ». Le téléphone lui est assuré au prix de \$1.50 par mois pour service privé, et de \$1.69 pour appareils à l'usage des maisons commerciales. On trouve 42 abonnés pour service de résidences, et 8 pour service d'affaires.

L'agglomération est entièrement située le long de la route régionale Numéro 1, pavée en macadam sur une longueur de 5½ milles ; elle est gravellée sur un mille. Tous les trottoirs sont pavés en béton.

L'on trouve dans la ville de Léry, dont les maisons sont généralement construites en bois, en pierre et en brique, une chapelle catholique ; elle fait partie du diocèse de Valleyfield, mais elle n'a aucune organisation paroissiale.

Elle est administrée par un maire et 6 échevins, assistés d'un secrétaire-trésorier ; le maire

et les échevins ne sont pas rémunérés. Le Conseil de ville est élu par un seul quartier municipal, par bulletins secrets, pour un mandat de deux ans. La dernière élection municipale a été tenue le 22 juin 1944. La division électorale provinciale est le comté de Châteauguay ; au fédéral, elle fait partie de la division Beauharnois-Laprairie.

L'évaluation totale foncière est de \$1,283,785.00, dont une somme de \$23,125.00, valeur de la chapelle catholique, est exemptée de taxes.

Le taux de la taxe foncière est de \$0.35 et celui de la taxe scolaire, de \$0.30 par \$100.00 d'évaluation municipale. Ce sont les seules taxes imposées annuellement, en plus de \$1.50 par maison habitée, pour le service des vidanges.

Le montant de la dette totale est de \$2,000.00, remboursable par billets promissoires, et le coût de l'administration municipale s'élève annuellement à \$4,493.25.

Le service d'hygiène y est assuré par l'Unité Sanitaire du comté de Châteauguay et la protection contre l'incendie l'est éventuellement par 6 pompiers volontaires. Elle n'a à son service qu'un seul employé permanent, le secrétaire-trésorier de la municipalité.

La ville de Léry est desservie par la Compagnie de chemin de fer New-York Central et le service du télégraphe est assuré par transmission téléphonique de la Compagnie « Bell Telephone du Canada ».

La ville est située sur le parcours de l'autobus qui relie Valleyfield à Montréal, et l'on y trouve également 45 voitures automobiles privées et 10 camions.

Une rare particularité est à noter à la ville de Léry, c'est qu'elle possède, depuis son incorporation en ville, en 1914, le même maire, Monsieur G.-A. Lapointe. Les échevins sont : Messieurs Joachim Faubert, Roméo Dupont, Eugène Faubert, Alphonse Faubert, Osias Parent et Albert Gendron.

Le nom de « Léry » a été donné à cette ville en souvenir du Sieur Chaussegros de Léry, à qui fut concédée la seigneurie de ce nom, le 6 avril 1733.